



Paris, le 9 septembre 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La mortalité routière en hausse de 9,5% en août

L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) annonce une hausse de la mortalité routière en août 2015 : 335 personnes ont perdu la vie sur les routes de France, contre 306 en août 2014, soit une augmentation de 9,5%. C'est 29 personnes tuées en plus par rapport au mois d'août 2014 (qui avait connu le nombre de morts sur les routes le plus faible pour un mois d'août).

Les autres indicateurs de l'accidentalité du mois dernier connaissent une légère hausse :

- Les accidents corporels augmentent de 3,4% : 4 240 en août 2015 contre 4 100 en août 2014, soit 140 accidents supplémentaires avec blessures.
- Le nombre de personnes blessées sur les routes est en hausse de 1,8% : 5 532 personnes le mois dernier contre 5 433 en août 2014, soit 99 personnes blessées de plus.
- Le nombre de personnes hospitalisées augmente quant à lui de 3,3% : 2 332 personnes ont dû être admises plus de 24 heures dans un établissement hospitalier après un accident de la route en août 2015, contre 2 257 en août 2014, soit 75 hospitalisations de plus.

Depuis le début de l'année 2015, la hausse de la mortalité routière s'établit à 4,6% sur les huit premiers mois.

Ces chiffres sont la conséquence d'un relâchement continu des comportements sur la route. Le bilan des infractions relevées par les forces de l'ordre en 2014, mis en ligne par l'ONISR, confirme cette mauvaise tendance. Ainsi, les infractions à la vitesse¹ constatées par les radars automatiques sont en augmentation de 20% en 2014, et les vitesses moyennes constatées hors agglomération sont en augmentation de 1%.

Pour lutter contre le dépassement des vitesses autorisées, le ministère de l'Intérieur met en service, dans les jours à venir, 111 radars double-sens dans 18 départements. Ce nouveau dispositif permettra à un seul équipement de contrôler deux voies de circulation en sens opposés. Ainsi, 19 des 26 mesures annoncées par le ministre de l'Intérieur Bernard CAZENEUVE le 26 janvier dans le plan de mobilisation pour la sécurité routière sont aujourd'hui en vigueur.

D'autres mesures sont en préparation. Le 10 août dernier, le Premier ministre, Manuel VALLS, a annoncé la tenue d'un Comité interministériel de la sécurité routière qui se tiendra le 2 octobre et qu'il présidera.

Contacts presse : Thierry MONCHATRE : 01 40 81 80 69 / Jean-Noël FOURNIER : 01 40 81 78 84 / 06 87 67 56 40

¹ Excès de vitesse inférieurs à 20 km/h quand la limitation de vitesse est supérieure à 50 km/h

